

1

Je crée  
mon compte  
client **SIDR**



2

En 2 clics,  
j'accède  
aux services  
de la **SIDR**



**Les services en ligne :  
c'est rapide, pratique  
et sécurisé.**

A partir de mon ordinateur  
ou de mon téléphone  
portable, je me connecte à l'adresse :  
<http://www.sidr.fr>

- Je saisis mon identifiant de connexion et mot de passe indiqués dans le courrier de la SIDR.
- Je remplis le formulaire d'inscription en ligne et saisis mon nouveau mot de passe personnel et mon adresse e-mail.
- J'accepte les conditions générales et valide mon inscription.
- Je reçois un e-mail de confirmation avec un lien. Je clique sur ce lien pour activer mon inscription.

**En quelques minutes,  
je peux :**

- Consulter la situation de mon compte.
- Accéder à un historique de mon compte sur 6 mois.
- Mettre à jour mes coordonnées (téléphone, e-mail, etc.).
- Informer la SIDR d'un changement de ma situation personnelle (mariage, naissance, divorce, etc.).
- Mettre en place un prélèvement automatique, sans me déplacer.
- Payer mon loyer en ligne en toute sécurité.
- Contacter mon agence.



**Avec les nouveaux services  
en ligne,**

**je gagne en liberté  
et tranquillité ! J'opte  
pour le prélèvement.**

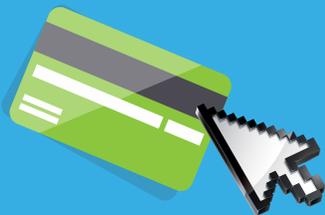
- Je choisis ma date de prélèvement : le 3, 8 ou 13 du mois.
- Plus de retard ou d'oubli de paiement puisque c'est automatique !
- Plus besoin de me déplacer en agence.
- Je suis informé du montant de mon loyer avec l'avis d'échéance avant le prélèvement.
- Je peux suspendre l'autorisation à tout moment, sur simple demande.

**Pour cela :**

- Je télécharge le formulaire d'autorisation (mandat de prélèvement SEPA)
- J'imprime, complète, signe l'autorisation de prélèvement automatique
- Je joins mon RIB
- Je renvoie l'ensemble par courrier à :  
SIDR  
12 rue Félix Guyon  
CS 71090 - 97404 Saint-Denis cedex



## Je règle mon loyer en ligne par carte bancaire



### 100% gratuit, confort et sérénité

- Rapide ! Quelques clics suffisent pour payer mon loyer.
- Depuis chez moi, sans avoir à me déplacer.
- Sans risque, avec mon espace client sécurisé.

Je procède au paiement en ligne.  
Une fois validé, je sais instantanément si le paiement est effectué.

Je reçois un e-mail avec la copie de ma transaction.  
La situation de mon compte est mise à jour sous 48h.

Des services accessibles  
de chez vous 24h/24  
et 7 jours sur 7

## Si je n'ai pas d'accès internet ?

### Comment mettre en place mon prélèvement automatique ?

→ En agence avec un conseiller, avec mon RIB.

### Comment régler par carte bancaire ?

→ Par téléphone au 09 70 28 92 35.

## Si je ne dispose pas de carte ou de compte bancaire ?

Si vous avez des difficultés pour ouvrir un compte bancaire ou obtenir une carte de paiement, des solutions existent.

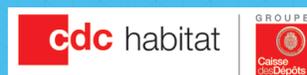
À La Réunion, l'IEDOM et les Maisons de Justice et du Droit vous renseignent sur vos droits bancaires.

#### SIDR

12 rue Felix Guyon CS 71090  
97404 Saint-Denis cedex

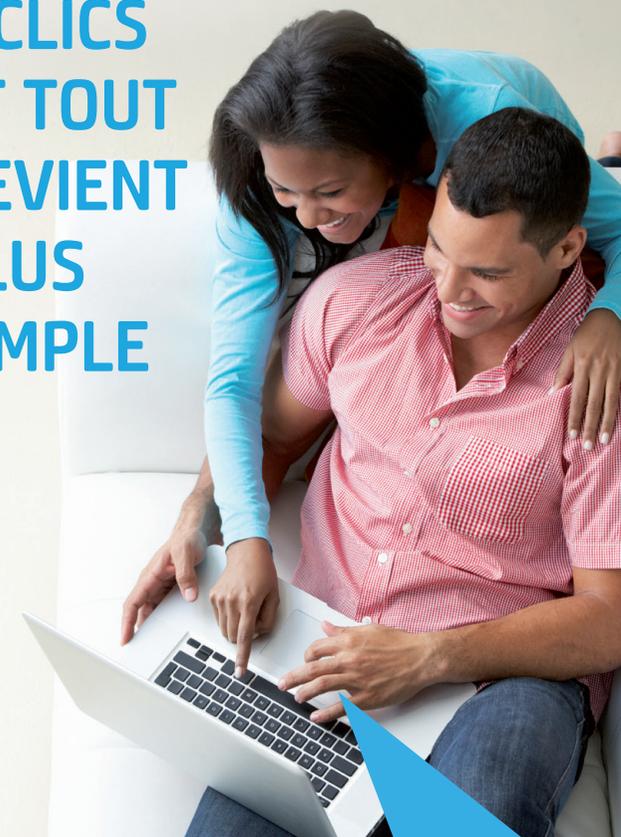
Tél. 0262 521 521

[www.sidr.fr](http://www.sidr.fr)



Création : ansis, novembre 2020.

## 2 CLICS ET TOUT DEVIENT PLUS SIMPLE



Simplifiez-vous la vie  
avec votre espace  
client SIDR sur internet  
[www.sidr.fr](http://www.sidr.fr)

